

## Télésurveillance remboursée dans le diabète gestationnel pour les patientes traitées ou non par insuline



Nous apprenons avec satisfaction que **l'entrée en droit commun de la télésurveillance (TLS) de l'ensemble des patientes présentant un diabète gestationnel (traitées par insuline ou non)** a été actée avec le Ministère de la Santé.

Vous trouverez ci-après **l'arrêté d'inscription** du 19 août permettant ainsi un **remboursement effectif** à partir du **1er septembre** :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050126205>.

Un pas de plus dans l'utilisation d'outils innovants pour optimiser la prise en charge des patientes tout en facilitant le travail des professionnels de santé.

[View PDF](#)